



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DREAL Normandie



*Falaise d'Aval à  
Saint-Valéry-en-Caux  
en Seine-Maritime*

Hugues-Marie Duclos/Terra

*Pont-de-l'Arche dans l'Eure,  
commune sélectionnée  
pour le programme  
« Petites villes de demain »*

Hugues-Marie Duclos/Terra

# Rapport d'activité 2021



*Vue aérienne du  
Harre de la Vantée  
dans la Manche*

Marc Heller

*La centrale photovoltaïque de  
Colombelles dans le Calvados*

Fabrice Thérèse/DREAL Normandie





Olivier Morzelle

Karine Brulé

Yves Salaün

David Witt

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| La vallée de la Seine .....  | 4  |
| L'estuaire de la Seine .....                                       | 5  |
| Le Mont-Saint-Michel et sa baie .....                              | 6  |
| Les paysages et les sites .....                                    | 7  |
| La transition énergétique .....                                    | 8  |
| Les entreprises, elles aussi exposées au risque inondation ! ..... | 9  |
| Terres excavées .....  | 10 |
| Contrôler les sites industriels sur le terrain .....               | 11 |
| L'eau .....  | 12 |
| La biodiversité .....  | 13 |
| La mer et le littoral .....  | 14 |
| Littoraux normands 2027 .....                                      | 15 |
| La mobilité durable .....  | 16 |
| Les infrastructures de transport .....                             | 17 |
| L'aménagement et le foncier .....                                  | 18 |
| Le logement et la construction .....                               | 19 |
| Le développement durable et la sobriété des consommations .....    | 20 |
| L'évaluation environnementale .....                                | 21 |
| La connaissance, l'appui aux projets et le numérique .....         | 22 |
| Les contrôles des transports et des véhicules .....                | 23 |
| Le management qualité - environnement et la communication .....    | 24 |
| Les fonctions supports .....                                       | 25 |
| La localisation de nos implantations et l'organigramme .....       | 26 |
| Les publications .....   | 27 |
| Glossaire .....  | 29 |
| Présentation de notre futur site internet .....                    | 30 |

L'année 2021 restera marquée par la poursuite de la crise sanitaire. Dès 2020, la DREAL a su s'adapter pour poursuivre ses missions dans ce contexte. Elle œuvre au quotidien, sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Seine-Maritime, de la préfète de l'Orne et des préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, en relation avec les autres services de l'Etat, les opérateurs de l'Etat et les partenaires du territoire.

La DREAL Normandie répond aux enjeux du territoire normand en mettant en œuvre les politiques publiques des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la Mer.

Parmi les nombreuses actions menées en 2021, nous pouvons citer le lancement d'actions auprès des industriels pour préserver la ressource en eau, ou pour les accompagner contre le risque d'inondation ou de submersion marine.

La prévention des risques industriels est un enjeu majeur qui bénéficie d'un plan de contrôle des sites industriels adapté qui a permis de renforcer la présence sur le terrain des inspecteurs et inspectrices de l'environnement. Le congrès mondial de la nature, réuni à Marseille en 2021, a montré à quel point la préservation de la nature et de la biodiversité était essentielle alors qu'un million d'espèces vivantes est menacé d'extinction dans le monde et que la Normandie n'y échappe pas. Le renforcement de la protection de la biodiversité s'est donc poursuivi, cette année, avec notamment l'extension du réseau des aires protégées et plus particulièrement l'extension de la réserve nationale du domaine de Beauguillot dans la Manche.

Le Plan de relance a permis de financer des actions visant à lutter contre l'artificialisation des sols avec 2 appels à projets concernant le recyclage des friches et la transformation du foncier déjà artificialisé, mais également des actions visant à restaurer la biodiversité avec 2 appels à projets dédiés respectivement aux aires protégées et à la restauration écologique.

La convention de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine a été renouvelée. Le colloque « nouveau climat, nouveaux paysages » a permis d'interroger les acteurs du territoire sur les conséquences du réchauffement climatique en Normandie et son impact sur notre environnement. La stratégie « littoraux normands 2027 » a continué à se déployer.

Il est difficile de lister toutes les actions menées par la DREAL tant elles sont nombreuses. Ce ne sont là que quelques exemples d'actions que vous retrouverez dans ce rapport d'activité qui vous donne un aperçu du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL et des résultats obtenus en 2021.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

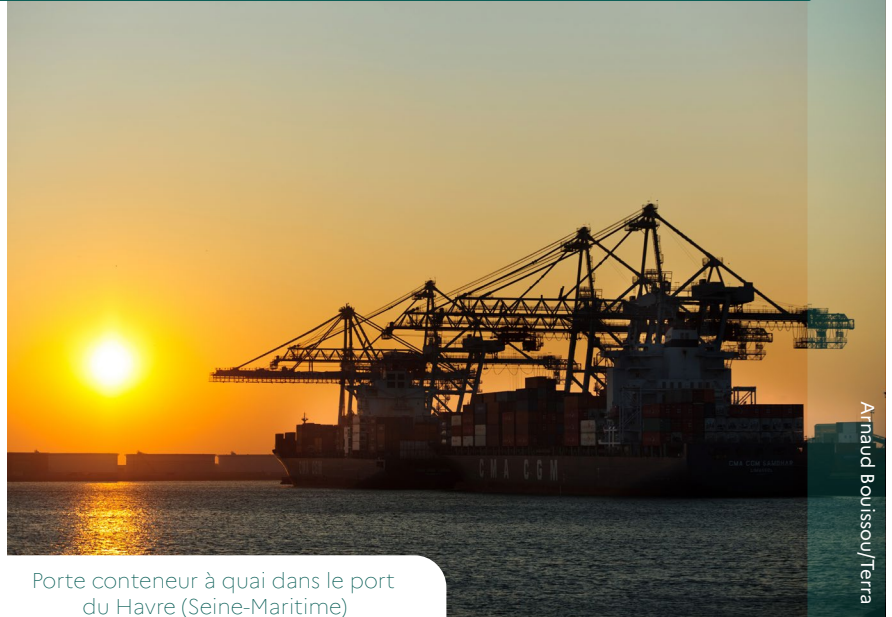
Olivier Morzelle, directeur régional



# La vallée de la Seine

Après six années de partenariat entre l'Etat et les Régions de Normandie et d'Île-de-France autour de la stratégie de développement de la vallée de la Seine, l'année 2021 a été celle de la réflexion sur l'avenir de cette coopération et les inflexions à lui apporter pour accompagner au mieux ce territoire particulièrement dynamique.

Pour assurer la continuité des actions, un avenant n° 2 au contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de la vallée de la Seine a prolongé sa durée jusqu'à fin 2021.



Porte conteneur à quai dans le port du Havre (Seine-Maritime)

Arnaud Bouissou/Terra

A la suite de l'avenant n° 2, un troisième avenant au CPIER 2015-2020 a été établi et mis en signature fin 2021. Il permettra de poursuivre l'engagement de l'Etat et des Régions autour de la vallée de la Seine en 2022, jusqu'à un nouveau CPIER qui devrait prendre effet en 2023.

Le 7 juin 2021, le préfet Sanjuan a succédé au préfet Philizot en tant que délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine. C'est sous sa responsabilité, en lien avec le préfet de Normandie, préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine, et grâce aux compétences techniques de la DREAL, qu'ont été identifiés les grands projets d'infrastructure d'importance interrégionale à porter à la connaissance du conseil d'orientation des infrastructures, qui soumettra ses propositions

au Gouvernement en matière de financement des mobilités sur la période 2023-2027.

2021 a été l'année de la création, d'HAROPA PORT, grand port fluvio-maritime de l'axe Seine qui achève la fusion des ports de Paris, Rouen et le Havre. Le siège du nouvel établissement portuaire est au Havre. Sa gouvernance a été intégralement mise en place et son projet stratégique a fait l'objet de nouvelles consultations.

La vallée de la Seine a vocation à constituer un territoire pilote et exemplaire en matière de développement durable. En 2021, deux termes sont revenus très régulièrement dans les discussions entre l'Etat, les Régions, les autres acteurs du territoire : « décarbonation » et « zéro artificialisation nette ».

En matière de décarbonation des mobilités et des activités industrielles, l'étude DEPLHY (déploiement hydrogène), financée par le CPIER, a établi les bases du développement d'une filière hydrogène à l'échelle de la vallée de la Seine. Par ailleurs, les études de remotorisation fluviale entrent en phase de réalisation.

Pour ce qui concerne la gestion économe du foncier, une nouvelle friche, celle de Louviers-Audresset, a rejoint les sites stratégiques à l'étude en vue de leur réaménagement. Le lancement de l'élaboration d'un schéma de cohérence logistique de Normandie vise également à limiter les impacts de cette activité, en particulier en termes de consommation foncière.

604

friches industrielles, urbaines, commerciales ou portuaires, ayant vocation à être réaménagées, ont été recensées par l'établissement public foncier de Normandie dans le cadre de ses missions au titre du CPIER.

Près de  
150  
millions  
d'euros

mobilisés par l'Etat pour le CPIER, sur 2021 et 2022, soit une augmentation de 50 % de la moyenne annuelle par rapport à la période 2015-2020.

# L'estuaire de la Seine



S'étendant de Poses à la mer et soumis à l'influence des marées, l'estuaire de la Seine est un territoire multiple, façonné par la nature et l'homme, et qui accueille tout à la fois écosystèmes remarquables et activités industrielles et portuaires d'envergure nationale.

Auprès du préfet de la Seine-Maritime, la DREAL veille à préserver l'ensemble des enjeux de ce territoire et s'appuie pour cela sur une dynamique partenariale, indispensable au regard des multiples acteurs concernés.



Estuaire de la Seine (Seine-Maritime)

Guylain Théron/DREAL Normandie

## La réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

En tant que gestionnaire de la réserve, la Maison de l'estuaire poursuit la mise en œuvre du 4<sup>e</sup> plan de gestion, adopté en juin 2018, sous l'autorité du préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur, et avec l'accompagnement de la DREAL. L'année 2021 a d'ailleurs été celle du renouvellement de la confiance au gestionnaire puisque la convention de gestion de la réserve naturelle a été renouvelée jusqu'en juin 2028, date échéance du 4<sup>e</sup> plan de gestion. L'année 2021 aura été une année riche mais délicate. Riche par la mise en œuvre des actions qui s'accroissent (plan pluriannuel d'entretien et de restauration du Marais de Cressenval) ou se concrétisent (plan d'actions des zones de non chasse), mais délicate quant aux relations entre les partenaires. Les conditions globales de l'année (poursuite des contraintes sanitaires, résurgence de la grippe aviaire, année météorologiques de fortes pluies de printemps), ont détérioré les relations et mené à des destructions de matériel et des menaces individuelles. La DREAL a alors, en co-pilotage avec la DDTM de la Seine-Maritime, et

sur demande de la sous-préfète du Havre, mené une série de rencontres des acteurs de la réserve (HAROPA PORT, Conservatoire du littoral, associations représentant les usagers, services de l'Etat) : 7 bilatérales, 2 réunions présidées par la secrétaire générale de la sous-préfecture, 1 réunion de conclusion présidée par la sous-préfète. Un plan d'actions, basé sur les échanges, se déploie désormais, permettant également de préparer, dès 2022, la révision à mi-parcours du plan de gestion prévue en 2023.

## Le projet REPERE

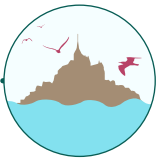
(Référentiel partagé des priorités de restauration des fonctions écologiques des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval) Après la mise à disposition, le 26 février, des livrables de la « phase de recherche » du projet, l'année 2021 a été consacrée au lancement des 12 sites ateliers identifiés en 2020, sous un co-pilotage avec le GIP Seine-Aval. L'année 2022 sera le moment de présenter les premiers résultats du travail de mise en œuvre du projet grâce à l'accompagnement général apporté aux sites ateliers.

arrêtés préfectoraux cadrant les travaux dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine

27

sites atelier de restauration écologique lancés dans l'estuaire dans le cadre du projet REPERE

12



# Le Mont-Saint-Michel et sa baie

En 2021, la DREAL a coordonné son action sur le territoire à enjeux de la baie du Mont-Saint-Michel autour de sujets majeurs portés par ses ministères de tutelle : la préservation des paysages emblématiques et de la biodiversité remarquable, la réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels, le développement de la mobilité durable.

La DREAL a mobilisé son expertise dans le cadre des appels à projets nationaux, des démarches partenariales interrégionales et des actions d'accompagnement des collectivités locales.



Le Mont dans sa baie  
(Manche)

Marc Rappillard / DREAL

## La contribution à l'écriture du plan de gestion Unesco

L'écriture conjointe, par l'Etat et les collectivités, du plan de gestion du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie », attendu par l'Unesco, a été lancée en 2021 sous l'égide de la DRAC Normandie. Avec l'appui de la DDTM de la Manche, la DREAL pilote le groupe de travail relatif à la protection, la conservation du bien et la gestion de la zone tampon, conjointement avec l'Inter-SCoT « Baie du Mont-Saint-Michel ». Y sont associées la DREAL Bretagne et la DDTM d'Ille-et-Vilaine. L'objectif est d'achever ce travail de rédaction en 2022.

## La poursuite de la démarche Natura 2000

Le document d'objectifs Natura 2000 constitue le document de référence

pour la préservation du patrimoine naturel. L'une des actions prioritaires, lancée en 2021, porte sur la mise en place d'une zone de protection des récifs d'hermelles, sous la forme d'un projet d'arrêté de protection d'habitat naturel. En fin d'année, une concertation a été initiée par la DREAL, avec les usagers, sur la partie normande de la baie maritime et par la DDTM d'Ille-et-Vilaine sur la partie bretonne.

## L'accompagnement des collectivités vers la mise en place d'une gouvernance GEMAPI

Le syndicat mixte de préfiguration du littoral de la baie du Mont-Saint-Michel a délibéré, en 2021, pour se constituer en syndicat mixte portant la mission de défense contre la mer de la compétence GEMAPI. Il a déposé une demande

d'autorisation simplifiée d'un système d'endiguement constitué par les digues littorales existantes, de Courtils dans la Manche à Saint-Méloir-des-Ondes en Ille-et-Vilaine. Cette demande est en cours d'instruction par la DDTM d'Ille-et-Vilaine, avec des contributions des DREAL Normandie et Bretagne sur l'étude de dangers.

## Le développement de la mobilité intermodale

La DREAL Normandie a sensibilisé les autorités organisatrices de la mobilité et contribué à l'analyse des dossiers remis dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt de l'Etat, lancés en 2021, pour développer les pôles d'échanges multimodaux, les transports collectifs et les modes de déplacements doux.

1,5  
millions  
d'euros

ont été versés, en 2021, par le ministère de la Transition écologique à l'Etablissement public du Mont-Saint-Michel pour financer le fonctionnement du barrage.

79 ha

de fonds à caractère maritime ont été reconquis depuis 2009 aux abords du Mont-Saint-Michel, grâce au fonctionnement du barrage.

# Les paysages et les sites



La politique des paysages portée par la DREAL contribue à :

- protéger et préserver les paysages de grande valeur (sites classés et sites inscrits) ;
- contribuer à l'intégration des objectifs de qualité paysagère dans les politiques publiques (plans de paysage, opérations grand sites) ;
- accroître les connaissances de l'évolution des paysages (atlas, observatoires photographiques) ;
- favoriser l'intégration paysagère des infrastructures, notamment énergétiques (éolien, etc.).



Abbaye du Bec-Hellouin (Eure)

DREAL Normandie

En 2021, la DREAL a décliné cette politique au travers de :

- l'avis favorable de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) pour le classement de la Vallée du Bec, écrin de l'abbaye du Bec-Hellouin ;
- la poursuite du classement des sites du Marais Vernier, des coteaux boisés de la Côte de Grâce, de la Prairie et du parc d'Ornano à Caen, et de Mortain ;
- la mise en œuvre des opérations Grand Site (OGS) d'Étretat (plan de paysage, premiers travaux de réaménagement des espaces publics sur la falaise amont) et de la Hague (réalisation de l'étude sur les murets de pierre sèche) ;
- la poursuite de l'élaboration du plan de l'Unesco de la baie du Mont Saint-Michel (groupe de travail protection conservation du bien et de sa zone tampon) ;
- la poursuite et l'achèvement de la première campagne de l'observatoire photographique des paysages (OPP) de la baie du Mont Saint-Michel ;
- les actualisations de l'atlas des paysages de Normandie (finalisation sur la Manche, lancement sur le Calvados) ;
- l'achèvement du plan de paysage

de Barentin, la sélection de 3 nouveaux lauréats (Picauville, Alençon, Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie) ;

- la réalisation du guide pour un paysage de l'éolien en Seine-Maritime, et le lancement du second volet sur le département de l'Eure ;
- la réalisation du colloque annuel



sur les paysages, « nouveau climat, nouveaux paysages » consacré à l'impact du réchauffement climatique sur les paysages normands du 25 septembre avec la participation du GIEC normand ;

- l'instruction d'autorisation en sites classés, sur de grands projets tels l'aménagement du Haras du Pin, dans l'Orne, en vue des épreuves hippiques des jeux olympiques de 2024 ;
- le suivi de l'étude de mise en valeur globale EPCI Isigny-Omaha, de la réflexion sur le réaménagement de la Pointe du Hoc, de l'aménagement de la vélo-route voie-verte du littoral à Omaha

sites classés (59 356 ha) soit 1,98 % du territoire régional, 276 sites inscrits (105 245 ha), 2 opérations Grand Site et 1 classement Unesco

385

autorisations ministérielles en site classé, 275 visites de terrain et réunions locales et 419 avis paysagers (intégration paysagère des EnR, grands projets, etc.)

99

- Beach et réflexion sur Ver-sur-Mer ;
- le suivi de l'aménagement de l'abbaye d'Ardennes et du Château de Caen ;
- la contribution aux analyses paysagères des reconstructions de l'OPP des plages du Débarquement ;
- la poursuite de l'accompagnement du volet paysager du CPIER Normandie-vallée de Seine et la préparation du futur contrat 2027.



# La transition énergétique

Face aux phénomènes déjà perceptibles du changement climatique et aux objectifs de neutralité carbone visés par la France en 2050, la transition énergétique est plus que jamais au cœur des préoccupations et des politiques portées par la DREAL. Elle se décline dans de nombreux domaines complémentaires et interdépendants, notamment en termes de sobriété, d'efficacité énergétique et de décarbonation, de développement des énergies renouvelables et également en termes de santé.



Eoliennes de Gaprée (Orne)

DREAL Normandie

S'agissant de la réduction de la consommation d'énergie, la DREAL agit notamment sur les entreprises au travers de leur obligation de réaliser un audit énergétique. Elle instruit les demandes d'allègement de la facture d'électricité des très gros consommateurs industriels au regard de leurs efforts s'agissant d'efficacité et de sobriété énergétiques.

Les projets d'énergies renouvelables terrestres ont fait l'objet d'actions de la DREAL notamment la transmission de porter à connaissance en début de projet et l'organisation de réunions techniques avant la finalisation des dépôts des demandes d'autorisation pour les projets éoliens et photovoltaïques.

La DREAL a contribué à la mise en place des pôles éoliens (ou élargis aux énergies renouvelables) au niveau

départemental, visant à favoriser l'acceptabilité des projets.

S'agissant de la méthanisation, la DREAL a activement contribué aux travaux d'élaboration d'une charte visant à développer une méthanisation durable et à la mise en ligne d'un vademecum relatif à cette filière.

La DREAL s'est attachée à ce que la production d'hydroélectricité se maintienne en prenant en compte les enjeux environnementaux.

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) se poursuivent. Dans le cadre de la communauté de travail sur la transition énergétique animée par la DREAL, l'année 2021 a notamment permis aux partenaires

(Région, DRAAF, DDT(M), Ademe, Banque des territoires) de travailler pour une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les PCAET normands.

L'exposition de la population aux polluants atmosphériques est une des priorités de la DREAL. La révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) devrait, dès 2022, permettre la mise en œuvre d'actions opérationnelles visant à réduire les concentrations en polluants, notamment dans l'agglomération de Rouen. La DREAL a apporté un appui méthodologique à la mise en œuvre d'une zone à faible émission (appuyée sur une limitation de la circulation des véhicules) par la métropole de Rouen Normandie dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

15

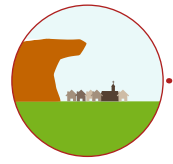
PCAET soumis pour avis aux services de l'Etat

1 730  
GWh/an

produits par le parc éolien terrestre, soit l'équivalent de la consommation de 350 000 foyers



# Les entreprises, elles aussi exposées au risque inondation !



La limitation des enjeux exposés aux risques et l'amélioration de la résilience des bâtiments et des activités sont primordiales pour préserver l'activité économique et favoriser sa reprise le plus rapidement possible en cas d'inondation. La DREAL s'est engagée, en 2021, dans une démarche de communication sur ces sujets auprès des entreprises et, en interne, de développement de la prise en compte de ce risque dans le cadre de ses missions de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement.

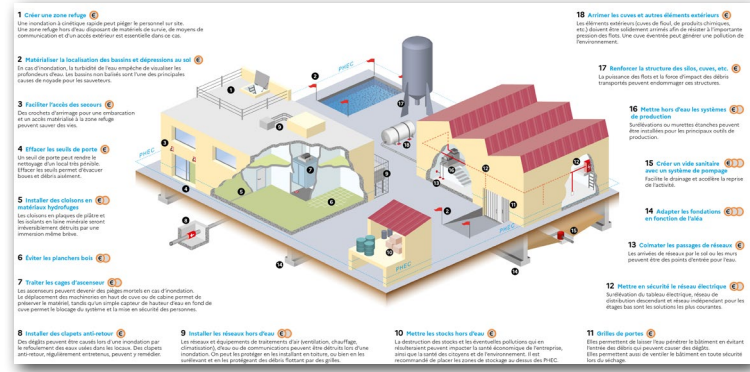


Schéma extrait de la plaquette « Mon entreprise face aux inondations » réalisée par la DREAL Normandie

Les services de l'Etat mettent à disposition de nombreuses données et divers outils de communication pour développer la culture du risque et réduire la vulnérabilité des logements. Les entreprises sont, quant à elles, souvent moins sensibilisées aux risques naturels auxquels elles sont exposées, notamment les inondations.

C'est pourquoi, la DREAL Normandie a édité une plaquette dédiée aux entreprises susceptibles d'être impactées par une inondation ou une submersion marine. Ce document présente plusieurs exemples de mesures de réduction de la vulnérabilité et invite les entreprises à s'engager dans une démarche de réflexion et d'anticipation de la crise.

Ce document a été diffusé aux inspecteurs et aux inspectrices de l'environnement (spécialité installations classées) pour les sensibiliser au sujet et leur permettre de la diffuser lors des contrôles. Il a également été présenté aux partenaires institutionnels (chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, fédérations

professionnelles, établissement public foncier de Normandie, etc.) pour une diffusion plus large. La plaquette est téléchargeable sur le [site internet de la DREAL](#), dans la rubrique consacrée aux risques industriels, miniers et naturels.

En complément, une démarche interne de sensibilisation des inspecteurs de l'environnement et des agents du pôle évaluation environnementale aux risques naturels a été menée. Leur attention a été attirée sur les points à aborder, en matière de risques naturels, avec les industriels en phase amont d'une demande d'autorisation environnementale d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ou d'une demande de modification d'autorisation existante. L'objectif est que les risques inondation puissent être pris en compte au plus tôt dans toute conception de projet. Les premiers échanges ont confirmé la nécessité de poursuivre le travail initié. Il est ainsi prévu de développer, en 2022, un outil d'identification des ICPE exposées à un risque naturel.

de dégâts sont générés, en moyenne, par les inondations (source : caisse centrale de réassurance, 2016)





# Terres excavées

La valorisation des terres excavées est un des sujets nationaux retenu, en 2021, par la DREAL pour le programme de travail de l'inspection des installations classées. En effet, les grands chantiers d'infrastructures de transport (Société du Grand Paris/SNCF - ligne Eole) et les gros chantiers de dépollution d'anciennes friches industrielles en Ile-de-France et en Normandie, génèrent des flux importants de terres excavées. La Normandie dispose d'exutoires importants facilement accessibles par voie fluviale.



Plateforme de traitement de terres excavées - Lafarge Saint-Vigor-d'Ymonville (Seine-Maritime)

Les terres excavées des chantiers prennent statut de déchet dès qu'elles sont gérées hors de leur site d'excavation, qu'elles soient polluées ou non. Elles doivent donc se conformer à la réglementation déchets afin de protéger les populations et l'environnement. Sous cette réserve, la valorisation de ces terres dans le cadre d'aménagements peut être autorisée. On les retrouve fréquemment comme déchets inertes dans des installations classées (installations de stockage de déchets inertes, réaménagement de carrières) ou dans des chantiers nécessitant un remblaiement.

Fin 2020 et en 2021, la DREAL Normandie a effectué des contrôles sur les plateformes de transit et de traitement de terres, qui sont

des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de gestion de déchets. Bien que la traçabilité soit un point majeur de la bonne gestion des déchets, les registres de sortie de ces plateformes montrent parfois que des flux de matériaux ne sont pas valorisés dans de bonnes conditions, ce qui a pu donner lieu à des sanctions. Cette action de contrôle sur le terrain a été complétée par une action d'encadrement réglementaire des nouveaux projets, en lien avec le niveau national et les autres régions concernées, en particulier pour ce qui concerne le traitement des terres du chantier du Grand Paris, qui a requis des dispositions particulières du fait de la composition chimique de certaines de ces terres.

La méconnaissance des bonnes pratiques des guides ministériels de valorisation des terres excavées étant le principal motif d'écart observé sur le terrain, la DREAL Normandie, a complété son action de police par de la sensibilisation en lien avec le Conseil régional, sous la forme d'une réunion d'information à tous les acteurs normands potentiellement concernés. Elle a permis de présenter les points de vigilance à avoir à toutes les étapes d'un projet d'aménagement. Une action de formation est en cours de programmation pour l'année 2022, qui sera complétée par une action de contrôle sur le terrain qui inclura les nouveautés induites pour les ICPE par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), notamment en matière de traçabilité.

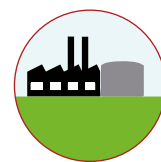
**5,5**  
millions  
de tonnes

estimés de déchets, de toute nature, ont été générés par le BTP, en 2015, en Normandie.

**0,5**  
millions  
de tonnes

estimés de terres excavées et sédiments ont transité par les plateformes normandes, en 2020 (hors chambre de dépôts de sédiments).

# Contrôler les sites industriels sur le terrain



L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement contribue à la prévention des risques technologiques par une double action d'instruction des dossiers, qui aboutit à des prescriptions réglementaires, et de contrôle sur le terrain, par sondage, du respect de ces prescriptions. L'inspection s'est engagée dans un fort renforcement de ce second axe, avec déjà une augmentation de plus de 30 % du nombre de contrôles annuels entre 2018 et 2021, et une diversification de ces contrôles.



Bassin de rétention

DREAL Normandie

Le plan de contrôles repose sur 4 piliers :

- l'inspection systématique à périodicité fixée des sites à plus forts enjeux ;
- des actions thématiques de retour d'expérience ;
- des interventions sur signalement ;
- des inspections en cas d'accident.

L'augmentation de la présence sur le terrain permet notamment de renforcer les contrôles relevant du deuxième pilier et de diversifier le type d'établissements contrôlés. Les interlocuteurs de la DREAL sont ensuite sensibilisés sur ces thèmes sur la base des constats faits. Ainsi, 3 opérations de contrôles renforcés dites « coup de poing » ont été organisées, en 2021, sur le thème de la prévention des pollutions accidentelles (connaissance et entretien des réseaux, dimensionnement des rétentions...), de la sécurité incendie des bâtiments de stockage (détection, extinction, modes de stockage...), et des effets dominos entre les sites Seveso et leurs voisins. Ces actions font chacune l'objet d'une plaquette et

d'une vidéo explicatives consultables sur le site de la DREAL. Elles ont permis de faire progresser la maîtrise des fondamentaux en matière de risques dans des établissements habituellement peu inspectés.

Parmi les autres contrôles renforcés, grâce à l'augmentation de la présence sur le terrain, figurent les partenariats avec les autres services de police administrative. En 2021, une action conjointe avec le service ressources naturelles de la DREAL a ciblé le respect de la réglementation qui impose aux parcs éoliens de réaliser un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des éoliennes. Ce suivi doit être réalisé au plus tard dans les 3 premières années de la mise en service du parc. Dans le cadre des actions nationales de l'inspection, la DREAL Normandie a procédé, sur ce thème, à une dizaine d'inspections conjointes. Une de ces inspections a conduit à une mise en demeure de l'exploitant, mais la plupart a conduit à de simples remarques.

inspections  
sur le terrain  
réalisées, en  
2021, contre  
970 en 2018

1 288

sites industriels  
soumis à la  
réglementation  
ICPE en  
Normandie,  
tous régimes  
confondus

Environ  
6 500



En 2021, les actions de la DREAL ont principalement porté sur la mise en œuvre des politiques publiques visant la protection de la ressource en eau (captages prioritaires, gestion quantitative, zones humides) et la gestion de la ressource en eau. La DREAL s'est également investie dans l'expertise des données hydrométriques et la prévision des crues.



Inondations à Sap-en-Auge (Orne), le 22 juin 2021

SDIS61

Initiée en 2019, l'opération « optimisation de la gestion de l'eau des industriels » a entamé une 2<sup>e</sup> phase basée sur des critères milieu (risque sécheresse, sensibilité masse d'eau). Cette action accompagne et encadre la poursuite des efforts engagés pour limiter l'impact sur la disponibilité de la ressource en eau et s'assurer de sa suffisance dans les zones les plus critiques. Cette opération profite à tous au travers de gains environnementaux comme économiques. Les subventions de l'agence de l'eau accompagnent cette action de long court, dont les premiers résultats, pour les zones prioritaires, sont attendus pour mars 2023. Un [espace dédié a été créé sur le site de la DREAL Normandie](#).

Dans le cadre de l'instruction sécheresse du 27 juillet 2021, la

DREAL a accompagné les DDT(M) normandes dans la révision de leur arrêté cadre sécheresse, dispositif d'anticipation visant à optimiser l'organisation de la gestion de crise et à gérer les situations de pénurie. Cela s'est traduit par un important travail statistique de mise à jour des seuils de déclenchement des mesures de restriction.

La saison hydrologique 2020-2021 a été marquée en matière d'inondations par 52 jours en vigilance jaune et 7 jours en vigilance orange avec, notamment, des événements intenses et localisés, en juin et juillet 2021, ayant généré une vigilance orange sur le tronçon Charentonne – Guiel et des crues sur les bassins versants amont du Cailly, de la Touques et de l'Orbiquet (commune du Sap-en-Auge).

Ces événements invitent à encourager les communes et les intercommunalités à s'abonner au service gratuit Vigicrues Flash, revu en 2021..

Fin 2021, l'espace membre du site [Vigicrues](#) a été déployé, permettant à tous, grand public et autorités, de recevoir, par courriel, des informations personnalisées : bulletins produits, avertissements sur les niveaux de vigilance et sur les hauteurs d'eau/débits aux stations hydrométriques.

De nouvelles stations sont venues consolider le réseau hydrométrique : celles de Barquet (la Risle), de St Ouen-Marchefroy (La Vesgre), Bouchevilliers (l'Epte), et de Granchamp-le-Château (la Vie).

23 %

des systèmes d'assainissement normands de +2 000 équivalents-habitant (EH) sont non conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) en 2020 (26 % en 2019)

60 %

des 98 captages prioritaires normands sont dotés d'un plan d'action au 31/12/2021



En 2021, les actions de la DREAL ont principalement porté sur la mise en œuvre des politiques publiques visant la protection et la préservation des espaces et des espèces protégées (doctrine ERC, accompagnement des projets).



7 chanteurs de Marouette de Baillon (*Porzana pusilla*) ont été recensés en vallée de Seine. Un chiffre record rarement atteint !

La déclinaison territoriale du plan d'actions de la stratégie nationale des aires protégées a été lancée en mars 2021. Elle s'inscrit dans les travaux menés par la Région pour élaborer, en lien avec l'État et l'ensemble des partenaires concernés, la stratégie régionale pour la biodiversité 2022-2030. En parallèle, l'extension du réseau des aires protégées en Normandie s'est poursuivi :

- Bérangère Abba, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique chargée de la Biodiversité, a officialisé la décision d'extension de la réserve nationale du Domaine de Beauguillot par décret du 8 octobre 2021, lors de sa visite dans la réserve naturelle le 11 octobre dernier ;
- un premier arrêté portant sur des habitats naturels de Normandie a été pris : le marais du Grand Hazé bénéficie d'un arrêté de protection mixte qui porte sur la protection de 13 espèces animales et végétales et la conservation de 10 habitats naturels ;
- le site Natura 2000 des anciennes carrières de la vallée de la Mue

a fait l'objet d'une extension de son périmètre sur près de 173 hectares pour préserver les cavités souterraines fréquentées par les chiroptères.

Le dispositif de suivi des oiseaux nicheurs, dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC avec la directive Oiseaux, a permis de prendre des mesures de protection des 7 chanteurs de Marouette de Baillon recensés en Vallée de Seine (la moitié de la population nationale).

Les 2 premiers volets du Guide de prise en compte de la biodiversité dans les projets terrestres normands ont été mis en ligne. Principalement destinés aux porteurs de projets, bureaux d'étude et services instructeurs, ils précisent, pour chaque étape d'un projet, les éléments à prendre en compte pour démontrer l'absence de perte nette voire le gain de biodiversité.

Les demandes de dérogation relatives à certaines espèces protégées bénéficient désormais d'une télé-procédure « démarches simplifiées » :

documents CITES ont été délivrés, en 2021, avec une progression de 58 % par rapport à 2020.

580

données d'espèces ont été intégrées à la base de données du Muséum national d'histoire naturelle, permettant d'actualiser les données d'environ 700 ZNIEFF.

15 599

les goélands, les hirondelles et les captures avec relâcher immédiat.

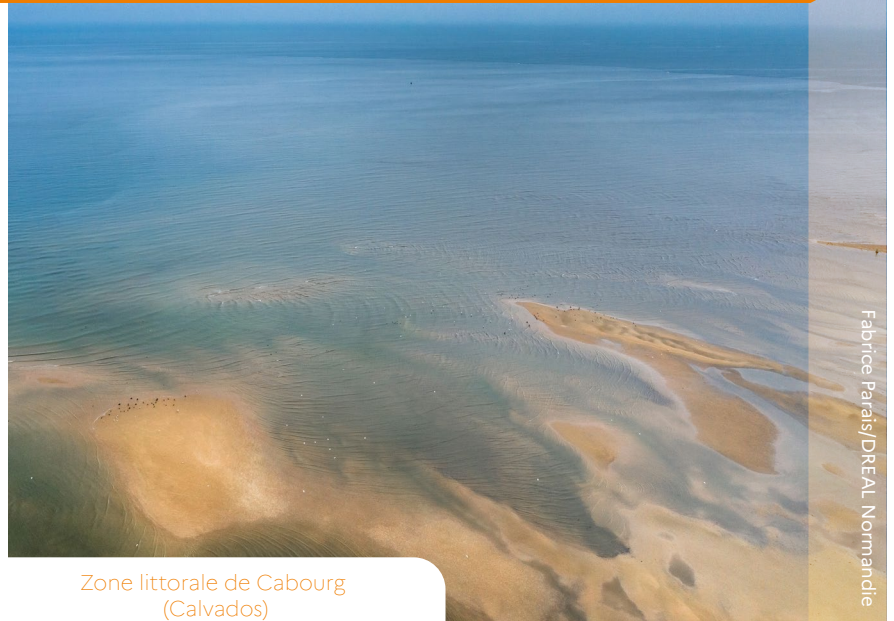
Le mandat du CSRPN de Normandie s'achève début 2022. Au cours de son mandat (2017-2022), il s'est réuni 45 fois et a émis près de 200 avis, dont la moitié porte sur les espèces protégées.



# La mer et le littoral

La DREAL s'investit pour la reconquête écologique des eaux marines et des milieux littoraux. Elle favorise la synergie des services déconcentrés et opérateurs de l'Etat en Normandie, notamment par le groupe « mer et littoral » de l'InterMISEN régionale.

Les missions de la DREAL visent la préservation des espaces naturels et des espèces protégées, la consolidation de l'expertise écologique, l'accompagnement des usages pour limiter les impacts environnementaux et le soutien aux projets de restauration de la biodiversité.



Zone littorale de Cabourg (Calvados)

Fabrice Parais/DREAL Normandie

## Une modélisation en 3D de la topographie de la façade maritime

Le GIP « réseau d'observation du littoral » (ROL) acquiert des données localisées de haute qualité, pour une meilleure connaissance du littoral. La DREAL, qui encourage une gestion intégrée et durable de la bande côtière, a accompagné ces travaux en subventionnant une modélisation 3D des levés topométriques. Le résultat est spectaculaire et permet de visualiser les données avec la simplicité de photographies aériennes.

## De nouveaux sites Natura 2000 en mer de la Manche dotés de comités de pilotage

Doter chaque aire marine protégée de Normandie d'une instance de gouvernance est une priorité. Des comités de pilotage des sites Havre de

la Sienne et Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou, puis Chausey, ont été installés le 22 janvier puis le 1<sup>er</sup> juillet. Ces lancements soutiennent la dynamique, portée par les autorités administratives de l'Etat, d'une bonne conciliation des usages avec la protection du patrimoine naturel remarquable.

## Des restaurations écologiques et paysagères de sites naturels littoraux

Le plan « Biodiversité - Tous vivants ! », portant notamment la réduction de l'artificialisation, s'est achevé. Le Conservatoire du littoral contribue à cette action en renaturant des sites après acquisition foncière. La DREAL a subventionné, à hauteur de 200 000 €, des déconstructions de bâtis et installations au niveau du Havre de la Vanlée, dans la Manche,

et de l'estuaire de l'Orne, dans le Calvados, permettant la restauration de milieux humides et dunaires et des paysages littoraux.

## Des usagers du littoral qui s'engagent par des chartes Natura 2000

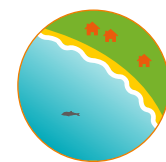
De nombreuses activités de sports de nature et de loisirs nautiques se pratiquent en bord de mer. Des organisateurs de manifestations récurrentes se sont engagés sur des dispositions pour minimiser leurs effets sur le patrimoine naturel. 5 chartes Natura 2000 ont ainsi été signées pour les sites Littoral augeron et Littoral seinomarin. Elles exonèrent les organisateurs de manifestations d'évaluation des incidences pour 5 ans.

6

comités de pilotage de sites Natura 2000 en mer organisés, dont 2 pour des réunions d'installation.

Environ  
200

dossiers examinés au titre de leurs effets ou incidences sur les milieux marins et littoraux.



Faciliter et accélérer l'adaptation face aux risques liés au changement climatique nécessitent l'engagement de tous et toutes dans la mise en œuvre d'actions lisibles, coordonnées et concertées entre les acteurs du littoral.

La stratégie « Littoraux normands 2027 » permet à l'Etat, à ses opérateurs et à ses partenaires d'inscrire leurs actions dans une dynamique d'anticipation résolue, d'efficacité accrue et de proximité renforcée, au service des communes, EPCI, syndicats mixtes du littoral pour relever ces défis.



Anse du Brick à Maupertus-sur-Mer (Manche)



Avec plus de 600 km de côtes, le littoral normand constitue ainsi un enjeu régional majeur pour lequel la Normandie s'est engagée depuis de nombreuses années. Avec la stratégie « Littoraux normands 2027 », l'Etat, ses opérateurs (Conservatoire du littoral, EPF Normandie, etc.) et ses partenaires retiennent 4 ambitions prioritaires à déployer collectivement pour faciliter et accélérer l'adaptation face aux risques liés au changement climatique en lien avec les objectifs de la loi climat et résilience :

- conforter le pilotage et l'animation de la gestion intégrée de la bande côtière ;
- produire et partager une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière et des enjeux qui y prennent place ;
- mieux prévenir les risques littoraux, gérer activement les situations existantes et stimuler les mutations nécessaires ;
- renforcer la communication quant aux évolutions de la zone côtière et aux risques associés.

Parmi les actions prioritaires de 2021, une formation à destination des services déconcentrés de l'Etat et de ses opérateurs a été organisée avec pour objectifs de nourrir un socle professionnel commun et de partager des éléments de compréhension et de langage sur les différents volets de la gestion durable de la bande côtière. Un travail sur les éléments de langage commun est également en cours avec l'ensemble des partenaires de la stratégie afin de rendre l'action collective la plus efficace et la plus lisible possible.

Les avancées en termes de connaissance se poursuivent également avec notamment les résultats à venir d'une étude régionale conduite par le Cerema sur l'analyse des effets de l'érosion et de la submersion marine sur le littoral normand à l'horizon 2100, incluant l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique. Enfin, l'EPFN est mobilisé avec les partenaires régionaux pour élaborer des fiches

participants aux 2 webinaires sur « la gestion intégrée de la bande côtière : enjeux, ressources et solutions pour s'adapter » organisés les 12 octobre et 25 novembre.

105

actions pour chacune des typologies de biens pouvant être touchées par les risques littoraux. Ces fiches à destination des collectivités visent à la fois à mieux faire connaître les différents modes d'intervention des acteurs sur le littoral et à valoriser les retours d'expérience.



# La mobilité durable

La loi d'orientation des mobilités (LOM), du 24 décembre 2019, vise à améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires et repose sur 3 piliers :

- investir plus et mieux dans les transports du quotidien,
- faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer,
- engager la transition vers une mobilité plus propre.

Elle constitue désormais la base des actions de la DREAL en faveur de la mobilité durable.



Pose d'une passerelle cyclable à Alençon (Orne)

Alexandre Ravasi

## Politique nationale en faveur du vélo

Le plan national vélo vise à tripler (passer à 9 %) la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024. La DREAL participe à l'atteinte de cet objectif.

En 2021, 2 appels à projets (AAP) « aménagements cyclables » ont été lancés. L'un est en cours d'instruction et, pour l'autre, les candidatures sont attendues pour février 2022. Ce dernier AAP, doté de 4,9 M€, est régionalisé et organisé par la DREAL. Par ailleurs, les projets subventionnés dans le cadre des précédents AAP sont en phase d'études ou de réalisation.

En application de la LOM, 1 210 places de stationnement vélo sécurisées devront équiper 37 gares normandes au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'Etat va financer les 899 places manquantes à hauteur de 1,6 M€, sous coordination de la DREAL.

## Production de connaissance de la mobilité

En 2021, la DREAL a contribué à l'amélioration de la connaissance à l'échelle régionale, avec notamment une parution de l'Observatoire normand des déplacements consacrée au vélo.

Les travaux d'élaboration de la base de données des itinéraires et services cyclables se sont poursuivis, et une étude intitulée « usages et sécurité routière des travailleurs à vélo à Rouen » a démarré. Une cartographie des aires de covoiturage normandes a également été produite.

## Participation à la démarche partenariale « France Mobilités »

La cellule régionale France Mobilités (DREAL, Cerema, Banque des Territoires et Ademe) accompagne tous les acteurs de la mobilité dans

un contexte post LOM. 5 webinaires ont été organisés en 2021, sur la LOM et sa mise œuvre avec la Région, sur le vélo, et sur la politique de stationnement.

## Soutien aux investissements pour le transport collectif

La DREAL a instruit, en lien avec les DDT(M), les dossiers du 4<sup>e</sup> AAP transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (PEM). 4 projets de transports collectifs et 4 projets de PEM ont été lauréats.

## Semaine de la Mobilité

Pour célébrer la 20<sup>e</sup> édition intitulée « en sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables », 2 actions ont eu du succès auprès des agent-es de la DREAL : un concours photo et une action code de la route, de la rue et du vélo.

87,3  
millions  
d'euros

de subvention totale attribuée, en 2021, aux 8 projets normands retenus dans le cadre du 4<sup>e</sup> appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ».

266

aires de covoiturage recensées en Normandie. Mais le recensement n'est peut-être pas exhaustif !



# Les infrastructures de transport



La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation du réseau routier national, avec pour objectifs de mieux desservir les territoires, de diminuer la congestion et d'améliorer la sécurité routière.

Elle accompagne et suit, par ailleurs, les projets d'infrastructures de transports ferroviaires, portuaires et fluviaux afin de permettre le développement des modes de transports alternatifs à la route (pour les personnes et les marchandises). Ces projets sont financés via les contrats de plan Etat-Région.



Travaux de sécurisation sur le boulevard périphérique nord de Caen (Calvados)

E Leconte/COLAS France

Les études relatives aux projets routiers ont principalement porté en 2021 sur :

- la réalisation d'un rapport technique d'analyse des contre-propositions au contournement est de Rouen,
- la finalisation des études préalables à la DUP du projet de mise à 2\*2 voies de la RN12 entre Mortagne-au-Perche et Saint-Maurice-lès-Charencey,
- la finalisation des études d'opportunité de phase 2 du projet de déviation de la RN12 à Saint-Denis sur Sarthon,
- la réalisation des études préalables à la DUP de la sécurisation (phase 2) de la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin,
- l'obtention d'une nouvelle autorisation environnementale pour le projet de déviation sud-ouest d'Evreux.

En termes de travaux, les principaux investissements routiers ont porté sur :

- les travaux d'équipements de la RN27 à son arrivée sur Dieppe, dernière étape avant sa mise en service en 2022,
- la poursuite des travaux de voiries anticipées liés aux accès définitifs

du Pont Flaubert en rive gauche à Rouen,

- les travaux de désamiantage et de chaussées pour la sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen.

Dans le domaine ferroviaire, l'année 2021 a permis de faire avancer des projets de création ou modernisation d'installations terminales embranchées, de poursuivre les études et travaux de mise en accessibilité des quais de plusieurs gares et d'engager, en lien avec les DDT, plusieurs opérations de sécurisation des passages à niveau.

Trois grands projets d'investissements ferroviaires ont marqué l'année 2021 :

- la poursuite des études et travaux portant sur la tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche (unique desserte ferroviaire du port de Rouen),
- la fin des travaux ferroviaires du projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, avec sa mise en service en mars 2021, permettant notamment de créer une desserte fret alternative entre le Port du Havre et l'Île-de-France,
- le démarrage des travaux de déploiement du GSM-Rail sur l'axe

engagés par l'Etat, en 2021, dans le cadre des conventions de financement passées avec le groupe SNCF.

21,4  
millions d'euros

trains quotidiens de fret peuvent désormais emprunter l'itinéraire Serqueux-Gisors, soit l'équivalent de 6 000 camions par semaine.

25

Mantes-Cherbourg (installation de 62 antennes radio sol-train et 18 répéteurs en tunnel) en vue d'offrir une communication permanente avec les trains pour augmenter la sécurité.



# L'aménagement et le foncier

Absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, réduction de moitié du rythme de consommation des espaces en 10 ans : tels sont les engagements portés par la loi climat et résilience du 22 août 2021 dans le domaine de l'aménagement et du foncier.

La maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, la revitalisation des bourgs, la reconversion des friches, l'accompagnement des collectivités : autant d'actions qui s'inscrivent dans l'objectif de la loi et que l'Etat met au rang de ses priorités.



Lyons-la-Forêt (Eure) a été retenue dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain »

Hugues-Marie Duclos/Terra

L'Etat en Normandie, par l'intermédiaire du plan de relance, a conduit 2 appels à projets en 2021 pour financer le recyclage des friches ou la transformation de foncier déjà artificialisé. 60 projets sont ainsi retenus et suivis en Normandie. Ils permettront la création de 24,5 ha de logements et de surfaces d'activités économiques. En outre, un partenariat DREAL, Région et EPFN doit permettre la création d'un observatoire des friches et de leur potentiel de mutabilité d'ici fin 2024.

Créé fin 2021, à la suite des travaux d'observation ayant produit le diagnostic partagé de l'artificialisation en Normandie, le Réseau de la sobriété foncière en Normandie a pour objectif de structurer et pérenniser le partenariat régional autour des questions

foncières, de consommation d'espace et d'artificialisation. Sont membres de plein droit, l'Etat, la Région et ses principaux partenaires de l'aménagement. La charte constitutive du réseau en fait un lieu de partage d'informations, de savoirs, de méthodologie, de communication des résultats ainsi qu'un relai des besoins identifiés sur les territoires.

L'Etat accompagne également les territoires via les dispositifs de contractualisation. Ainsi, 48 communes sont signataires d'une convention d'opération de revitalisation de territoire. Elles bénéficient d'un appui à la définition de leur stratégie de revitalisation de bourg. L'éligibilité au dispositif « Denormandie dans l'ancien », et parfois une aide de l'Anah y contribuent. Les 120 communes

adhérentes au programme « Petites villes de demain » ont vocation à signer une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT). Le projet partenarial d'aménagement de la Métropole de Rouen Normandie, sur le renouvellement du quartier Saint-Sever et l'aménagement des abords de la nouvelle gare, est en cours de signature.

Enfin, PAC auto, outil pionnier dans son domaine, a été mis en service au mois de mars 2021. Il a permis la génération de plus d'une trentaine de porter à connaissance en matière d'urbanisme de manière automatisée, numérique, contextualisée et territorialisée.

29  
millions  
d'euros

engagés pour le recyclage des friches dans le cadre du plan de relance

140 ha

de friches prises en charge par le plan de relance



Dans le cadre de ses missions d'impulsion et de coordination des politiques publiques en matière de logement et de construction, la DREAL s'est mobilisée en 2021 sur :

- les enjeux du logement des jeunes actifs (Plan 20 000 logements), dans la perspective de construire localement une stratégie d'action concertée avec les acteurs régionaux (services de l'Etat, collectivités locales, maîtres d'ouvrage...);
- la rénovation énergétique des logements sociaux dans le cadre du plan de relance.



Quartier de la Madeleine à Flers (Orne)

## Diagnostic sur le logement des jeunes actifs en Normandie

Dans le prolongement du diagnostic régional sur le logement des étudiants, la DREAL a confié à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) la réalisation d'un diagnostic territorial afin d'identifier les besoins spécifiques normands dans le cadre du volet 20 000 logements pour les jeunes actifs. Ciblant particulièrement l'offre des résidences « Habitat Jeunes », l'étude rassemble des données régionales de cadrage sur les jeunes actifs au regard du logement et dresse un état des lieux de l'offre de logements dédiée à ce type de public. Elle évalue les besoins des jeunes actifs en matière de logements sur le territoire tant sur le plan quantitatif que qualitatif et inclut une projection sur dix ans.

En conclusion, des préconisations proposent des pistes d'action pour adapter l'offre aux besoins des jeunes actifs. Validée par l'ensemble du partenariat, dans le cadre du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), l'étude a débouché sur un comité de pilotage partenarial pour suivre et accompagner les projets en région.

## La rénovation énergétique des logements sociaux

Le plan France Relance 2021-2022 lancé par l'Etat prévoit, sur 2 ans, une enveloppe de 500 M€ dédiée à la réhabilitation du parc locatif social. Cette mesure vise à financer prioritairement les restructurations ou réhabilitations lourdes de logements sociaux (étiquettes E, F et G du diagnostic de performance énergétique) couplées à une rénovation énergétique globale. Certaines opérations de rénovation énergétique de passoires thermiques peuvent également être financées. La mobilisation des services de l'Etat, des collectivités délégataires des aides à la pierre et des bailleurs sociaux a permis l'engagement de près de 16 M€ d'aides à la rénovation énergétique en 2021 en Normandie.

Ainsi, 56 opérations réparties sur les 5 départements normands ont été sélectionnées afin de permettre la réhabilitation et la rénovation énergétique de 1 837 logements locatifs sociaux tout en contribuant à la relance de l'activité économique de la construction.

logements  
locatifs  
sociaux  
financés en  
2021

2 593

logements  
rénovés,  
financés  
par l'Anah  
(agence  
nationale de  
l'habitat) en  
2021

4 443



# Le développement durable et la sobriété des consommations

Plus que 8 ans pour mettre en œuvre l'agenda 2030 en France. L'un des grands enjeux des transitions passe par la sobriété des comportements et l'accompagnement au changement. Illustré notamment par une consommation et une production responsables, le changement de comportement, en Normandie, se réalise par de nombreuses actions. Accompagner, financer, éduquer, développer la réparation, mailler le territoire normand d'ambassadeurs engagés... sont les actions accompagnées par la DREAL et ses partenaires de la communauté normande des objectifs de développement durable (CNOOD).



En Normandie, sur les 252 actions recensées en faveur des objectifs de développement durable (ODD) sur la plateforme de la CNOOD, 151 contribuent directement à l'ODD n° 12, établir des modes de consommation et de production durables. A Pont de l'Arche, l'éclairage public est éteint la nuit mais peut être déclenché par un promeneur. Près de Caen, LINportant est une société coopérative d'intérêt collectif, qui met en place une unité industrielle qui pourra tricoter, couper et confectionner 100 000 tee-shirts en lin biologique, chaque année. A Arques-la-Bataille, Vél'Oser! tient un atelier participatif et solidaire et une vélo-école pour développer une mobilité durable en milieu rural : remise en état, vente solidaire de vélos non utilisés, apprentissage de la mécanique... Ou encore, le collectif normand des ressourceries lutte contre la surconsommation et le gaspillage par la mise en place

du réseau « [Au rendez-vous des Normands](#) » #M!EUH.



La DREAL a poursuivi ses actions de soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable : appui technique et financier des associations pour des actions structurantes ou exemplaires ou pour professionnaliser leurs réseaux (45 000 personnes sensibilisées, 177 associations fédérées), partenariat avec le Rectorat pour l'intégration de la transition dans les dispositifs d'éducation, agréments...

La réparation étant un objectif essentiel de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire afin d'allonger la durée de vie des

objets et changer les pratiques de consommation, la DREAL a également participé au financement de 2 événements du Réseau normand de la réparation. 90 acteurs de la réparation se sont ainsi réunis pour engager la rédaction d'une feuille de route régionale partagée.

La DREAL a travaillé en partenariat avec l'ANBDD à l'identification et la formation d'ambassadeurs engagés de l'Agenda 2030 et des 17 ODD. Un appel à candidature a été lancé en décembre afin de créer ce réseau d'ambassadeurs engagés pour accompagner les changements de comportement sur l'ensemble du territoire normand.

Et vous, que faites-vous en faveur du développement durable ? Rendez-vous sur [www.cnodd.fr](http://www.cnodd.fr) et devenez ambassadeurs ou ambassadrice !

252

actions en faveur du développement durable recensées dans la CNOOD

140

actions en faveur de la consommation et la production responsables (ODD 12) recensées dans la CNOOD

# L'évaluation environnementale



Afin de mieux prendre en compte l'environnement et la santé humaine dans la conception des projets ou des plans et programmes, la démarche d'évaluation environnementale comprend la réalisation d'une étude d'impact, l'association du public et des consultations dont celle de l'autorité environnementale. Des mesures d'évitement et de réduction des incidences négatives sur l'environnement ou la santé et de compensation des incidences négatives résiduelles doivent être mises en œuvre et intégrées à la procédure.



CHU de Caen (Calvados)

Valérie Guyot/DREAL Normandie

## Les avis de l'autorité environnementale

2 avis ont été rendus en 2021 sur des plans climat-air-énergie territoriaux, véritables outils opérationnels de coordination de la transition énergétique sur les territoires. Sur les 18 avis rendus sur des installations classées pour la protection de l'environnement, 5 l'ont été sur des projets de parcs éoliens (construction ou extension), 5 sur des projets industriels et 4 sur des projets de carrière. Les 16 avis rendus sur des projets d'aménagement ont porté sur des projets variés : opérations immobilières, construction de lotissements, aménagements fonciers agricoles, actualisation de l'étude d'impact du projet de reconstruction du CHU de Caen...

## Le profil environnemental régional de Normandie

Les brochures « Climat » et « Air » du profil environnemental régional de Normandie, publiées en 2020, ont fait l'objet de développements en 2021. En particulier, un webinaire sur l'air a été organisé en collaboration avec l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable et a réuni plus de 100 personnes. Ces brochures servent de

référence pour les maîtres d'ouvrage dans la conduite de leurs évaluations environnementales, ainsi que pour les autorités décisionnaires et pour l'autorité environnementale. De nouvelles publications sont en cours de construction avec les partenaires pour les composantes sols et paysages de Normandie.

## L'intégration environnementale

Au-delà de la préparation des avis et décisions, le pôle évaluation environnementale s'investit également dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Ainsi, il a participé, en 2021, à près de 50 réunions de cadrage. Ces rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de rappeler tout l'intérêt de la démarche d'évaluation environnementale et, sur chacun des dossiers, de contribuer à l'identification des enjeux, au croisement des projets, plans ou programmes et de la sensibilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés par leur mise en œuvre.

Le pôle évaluation environnementale intervient également régulièrement auprès des autres services de l'Etat pour les accompagner sur ces sujets.

avis rendus en 2021 par l'autorité environnementale : 44 avis plans/programmes, dont 36 sur des documents d'urbanisme, et 41 avis projets, dont 18 ICPE et 16 projets d'aménagement.

85

décisions rendues en 2021 par les autorités en charge de l'examen au cas par cas et environnementales : 221 décisions projets, portant majoritairement sur des boisements et forages et 65 décisions plans/programmes portant pour l'essentiel sur des documents d'urbanisme.

286



# La connaissance, l'appui aux projets et le numérique

La DREAL améliore l'accès à la connaissance environnementale pour faciliter les démarches des citoyens et la réalisation de ses missions. Le site [Données environnementales pour mon projet](#) propose ainsi au public un accès simplifié aux données à fournir pour les dossiers au « cas par cas ». Les « porter à connaissance » en matière d'urbanisme et la rédaction des avis et décisions de l'autorité environnementale sont facilités par des outils numériques. L'application de gestion des études AGILE fédère désormais 10 régions.

La gestion de la connaissance et des données reste, en 2021, en appui de la mise en œuvre des politiques publiques.

## La donnée géographique est fortement mobilisée

Pour l'inspection des installations classées, l'outil SIGRIS, créé en 2020 par la DREAL, a été mis à jour, en 2021, pour mieux gérer les « zones d'effets » des installations industrielles sous forme cartographique.

La protection des espaces (zones humides, aires protégées) et la prévention des risques naturels, notamment la submersion marine, ont bénéficié de mises à jour des zonages, cartographies et atlas correspondants.

Les zones propices au développement de l'éolien ont été identifiées. En partenariat avec la Région et au sein de la CRIGE, la DREAL a co-animé avec



GEOPAL la saison 2 du MOOC gestion des adresses par les communes et avec le ROL, le groupe mer et littoral ; elle a initié un nouveau mode d'occupation du sol pour mieux mesurer l'artificialisation et identifier les enjeux environnementaux et risques naturels. Elle a participé au projet plan corps de rue simplifié.

## La donnée statistique est aussi utilisée

La DREAL édite le volet régional de la publication annuelle sur le parc locatif social. Elle a produit en 2021, en partenariat avec les DREAL Centre Val-de-Loire et Nouvelle Aquitaine, l'armature urbaine, base qui rend compte du niveau de centralité des villes (sources Insee utilisées : recensement de la population, base permanente des équipements, Sirene).

## Le développement de la connaissance mobilise des études et recherches

Le programme d'études 2022 de la DREAL a été recentré sur ses objectifs stratégiques via une procédure de sélection interne.

Le programme Rivages normands 2100, inscrit dans la stratégie Littoraux normands 2027 (axe produire une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière), piloté par la DREAL et mis en œuvre par l'OSUR s'est poursuivi. Il vise à anticiper les effets du changement climatique sur le littoral (inondation par les nappes phréatiques et salinisation des aquifères). En 2021, l'OSUR a instrumenté les 5 sites pilotes de la Manche et du Calvados, animé des ateliers de terrain pour les collectivités et lancé une thèse en socio-économie.



600

publications référencées en 2021 sur CIRCE, le catalogue régional des études. Au total, + de 2 100 publications mises à disposition par 30 structures adhérant à CIRCE.  
[www.etudes-normandie.fr](http://www.etudes-normandie.fr)

340

jeux de données diffusés, 1 atlas électronique : <https://atlas.dreal-norm.fr/> et 180 cartes réalisées (éolien, carrières, méthanisation, mobilité, covoiturage, PCAET, friches, ORT, paysage).

# Les contrôles des transports et des véhicules



Auprès du préfet de la région Normandie, la DREAL assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect d'une concurrence loyale et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Auprès des 5 préfets de département, la DREAL assure aussi la surveillance des centres de contrôle technique et s'assure de la conformité des véhicules lors des demandes de réception, contribuant ainsi à la sécurité routière.



Opération de contrôle de véhicules le 22 avril 2021 à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime)

DREAL Normandie

## Le contrôle des transports

En 2021, la crise sanitaire a continué d'impacter cette activité, notamment au niveau des contrôles en entreprise, qui n'ont repris qu'à mi-année avec 84 entreprises contrôlées. Concernant le contrôle sur route, des actions spécifiques ont été reconduites, parfois en collaboration avec d'autres administrations. Elles ont porté sur la lutte contre le cabotage irrégulier, le respect du repos hebdomadaire hors cabine, le travail illégal (dont le contrôle du détachement des salariés étrangers) et le secteur du déménagement. Au final, 871 opérations de contrôle ont été réalisées, près de 5 400 véhicules contrôlés dont 40 % de non-résidents et 26 % de ces véhicules se sont révélés en infraction.

## Les entreprises de transport - Registres

En Normandie, plus de 3 600 inscriptions d'entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport (marchandises, voyageurs et commissionnaires). En 2021, les inscriptions ont augmenté : 323 nouvelles inscriptions (250 en

2020), et on compte beaucoup moins de radiation 209 (260 en 2020). 354 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées pour le transport lourd. Avec la crise sanitaire, le suivi du respect de la condition de capacité financière fait toujours l'objet de dispositions particulières (délais plus longs) afin d'aider les entreprises.

## Le contrôle des véhicules et des centres de contrôle

En 2021, l'activité s'est poursuivie sur les homologations de véhicules, activité toujours en hausse (+10 % par an depuis 5 ans). Pour cette activité, la DREAL atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions polluantes.

80 % des opérations de surveillance prévues des centres de contrôle technique de véhicules légers et de poids-lourds (qualité et fiabilité des contrôles techniques) ont été réalisées. Les préfectures ont notifié 32 suspensions d'agrément (centre et/ou contrôleurs) en 2021, à la suite des constats effectués.

d'augmentation des inscriptions au registre

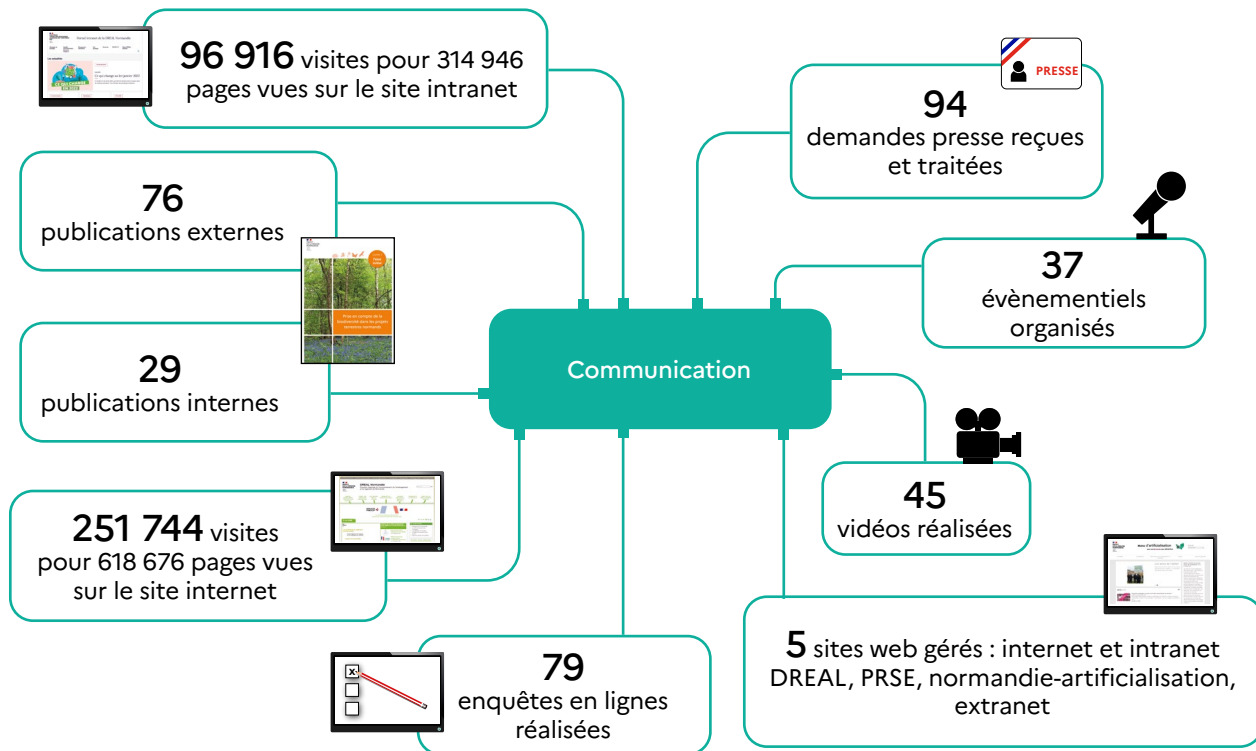
29 %

demandes d'homologation de véhicules ont été instruites

1 551



# Le management qualité - environnement et la communication



## Le management de la qualité et de l'environnement

La démarche de management de la qualité et de l'environnement est un outil structurant du pilotage de la DREAL Normandie. Les 4 objectifs de la politique qualité environnement de la DREAL sont les suivants :

- faire vivre une organisation adaptée et connue de tous et de toutes pour bien fonctionner ;
- apporter des services de qualité en garantissant l'égalité de traitement et en conservant la proximité au territoire ;
- porter de l'attention aux agent-es et aux agents, aux cadres et veiller au bien-être au travail des équipes ;

- poursuivre les initiatives en matière de responsabilité sociétale et de maîtrise de l'empreinte environnementale, interne et externe.

Construit à partir des enjeux du territoire, et des attentes de ses différentes parties intéressées, le système de management de la qualité et de l'environnement couvre l'ensemble des activités de la DREAL Normandie, et répond aux exigences des normes ISO 9 001 et 14 001, ce qui lui a valu un maintien de sa double certification en juin 2021. Les engagements du référentiel « Services Publics + », qui visent un

accueil de qualité des usagers, sont intégrés au système qualité de la DREAL et ont remplacé le label Marianne.

Ce système qualité a été mis à l'épreuve lors de la crise sanitaire depuis 2020 et a fait preuve de sa robustesse pour le pilotage de la DREAL, même en situation de crise, ainsi que pour répondre aux sollicitations des usagers et poursuivre l'instruction de leurs demandes dans les meilleures conditions possibles.

**SERVICES PUBLICS+**

**290**  
kg

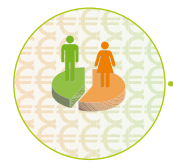
de piles et batteries collectés par les agent-es de la DREAL, entre 2019 et 2021, et confiés à une entreprise de recyclage

**14**

filières de recyclage internes à la DREAL



# Les fonctions supports



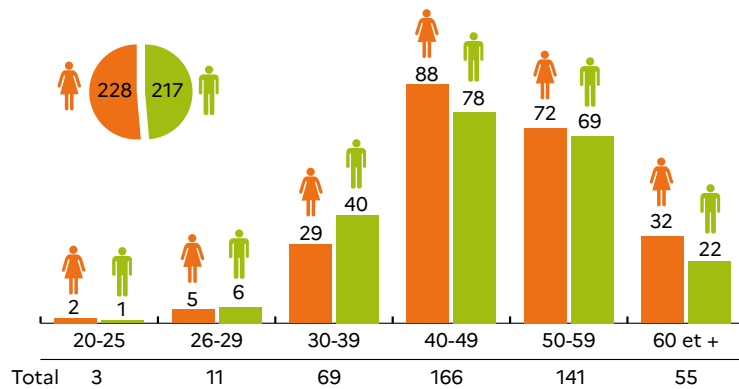
2021 a vu la fin de la tranche 1 des travaux de rénovation de la cité Saint-Sever avec le déménagement définitif des 200 agents de la DREAL dans de nouveaux espaces qui associent performance énergétique et transformation de l'environnement de travail. Cette opération a demandé une mobilisation des équipes du secrétariat général qui ont travaillé de concert pour préparer et réaliser ce transfert, en respectant un calendrier d'exécution très contraint dans un souci de maintien de la continuité des services.

Après plus d'un an et demi de crise sanitaire et l'évolution accélérée de nos pratiques de travail, une forte impulsion a été donnée par la DREAL aux démarches de la qualité de vie au travail :

- une charte des temps a été élaborée sur la base d'échanges collectifs sur les modes d'organisation du travail afin de préserver l'équilibre des temps professionnels et personnels ;
- 90 % des managers ont bénéficié d'une formation aux fondamentaux de la prévention des risques psychosociaux et d'un accompagnement par le service social régional sur l'impact du télétravail de crise sur l'isolement des agents et les collectifs de travail ;
- plus largement, la DREAL a engagé, avec l'appui du CVRH et en lien avec les agents, la construction d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

Les prestations de médecine du travail ont pu s'étendre cette année grâce à un conventionnement avec le centre de gestion pour la fonction publique de Seine-Maritime et la poursuite du partenariat avec ARISM

Répartition des effectifs par âge et par sexe



| BOP DREAL Normandie  | Dotation 2021 (M€ en AE) |
|--|--------------------------|
| Urbanisme-Territoires et Amélioration de l'Habitat               | 282 619                  |
| Paysages-Eau-Biodiversité  | 4 516 560                |
| Prévention des risques   | 1 188 612                |
| Infrastructures et services de transports                        | 112 745 832              |
| Partenariat associatif, action sociale et médecine de prévention | 120 760                  |
| Fonctionnement courant   | 972 583                  |
| Immobilier : loyers budgétaires et externes                      | 181 933                  |
| Immobilier : autres dépenses                                     | 702 422                  |
| Masse salariale et dépenses de personnel                         | 77 000 000               |
| <b>Total</b>   | <b>197 711 321</b>       |

CORELEX dont les vacances ont permis le suivi médical de 51 agents.

La volonté gouvernementale de réduire les ruptures de paie des agents lors de leur mobilité au sein du ministère s'est concrétisée par une bascule complète vers la direction départementale des finances publiques du Val de Marne, dorénavant centre unique de liquidation de la paie.

La DREAL a contribué au déploiement du Plan France Relance avec 17 M€ à engager sur des actions en lien avec le logement et 21,6 M€ pour la promotion de l'écologie dont 2,2 M€ pilotés par la DREAL en faveur principalement de la restauration écologique et de la préservation des parcs naturels régionaux. A ce titre, le site de la rue Dufay à Rouen a pu bénéficier de crédits dédiés à la rénovation thermique pour le financement d'une nouvelle chaudière à condensation.

de masse salariale pour 2 551 agents gérés sur la ZGE et les DROM, en diminution avec le transfert de 186 agents vers les secrétariats généraux communs départementaux.

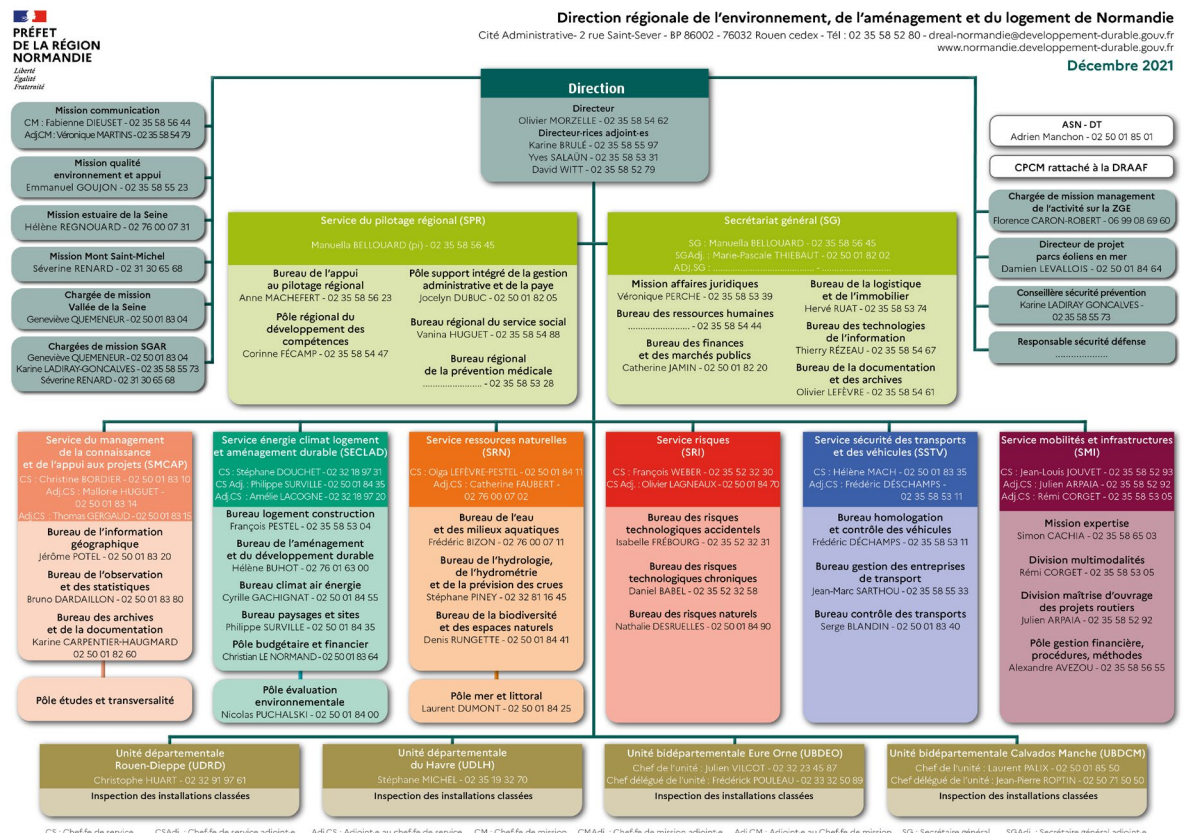
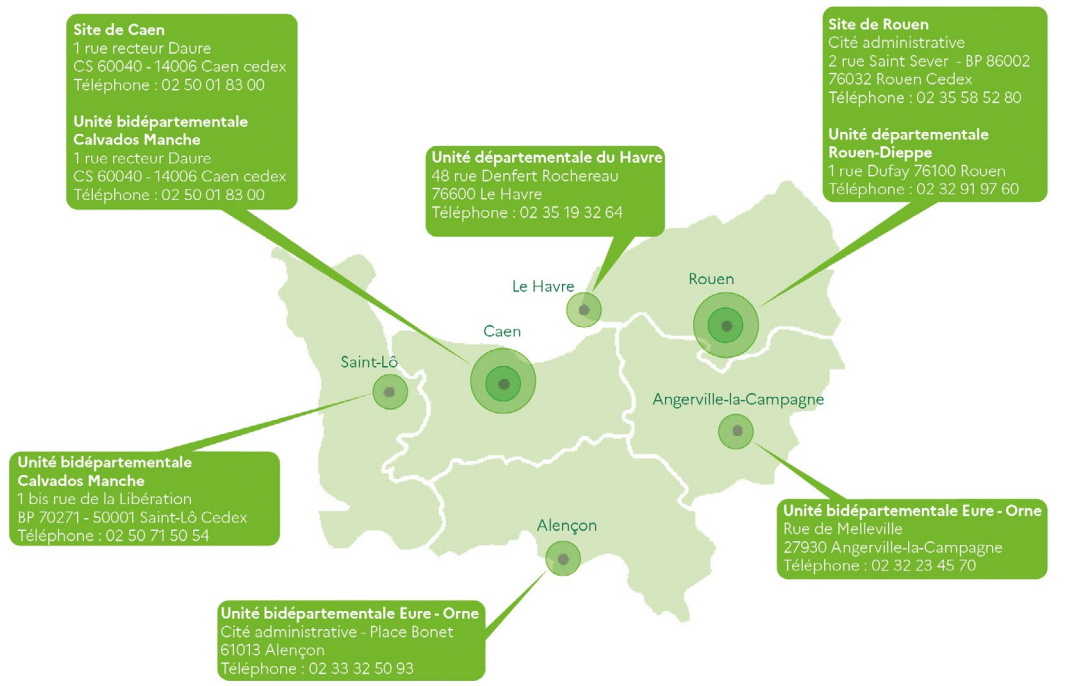
**12,4**  
millions d'euros

des agents de la DREAL ont fait une demande de télétravail en 2021, soit 340 agents dont 55,6 % de femmes et 44,4 % d'hommes.

**75,9 %**



# La localisation de nos implantations et l'organigramme





**Livret 1 l'état initial**

**Livret 2 l'analyse des impacts**

**Prise en compte de la biodiversité dans les projets terrestres normands**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SHOM

### ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE

Notice d'information n° 5 Juillet 2021

**Campagne de levés hydrographiques au large de la baie de Seine**

**Objectifs et zones de travail**

**Moyens nautiques et appareils de mesures**

**Calendrier prévisionnel des levés en mer**

**La sécurité à bord**

**En savoir plus**

**Rétrospective de la vie du réseau Natura 2000 de Normandie en 2020**

**ENTREPRISES DE TRANSPORT NORMANDES**  
Comment accéder aux informations sur les aides disponibles ?

**Financements aux entreprises**

**Horaires AAD 18 18 18 24 24**

**Guide en ligne national sur les aides aux entreprises & CCI**

**Trouvez les aides pour votre entreprise**

### MON ENTREPRISE FACE AUX INONDATIONS

Les inondations font en moyenne plus de **28 milliards d'euros de dégâts chaque année en Normandie** sans compter les effets à long terme sur l'activité des entreprises. En effet, les dégâts aux infrastructures peuvent être évités. Le respect des règles de prévention permet de limiter les dommages et d'éviter les interruptions de production. Ces mesures de prévention peuvent être un frein important à l'activité de l'entreprise, voire y mettre un terme définitif.

**Étape 1** Mon entreprise est-elle exposée au risque inondation ?

### Coursiers, livreurs de colis ou de repas avec des véhicules motorisés de moins de 3,5 tonnes (y compris les moins de 4 roues)

Si vous ne transportez pas vos propres marchandises, pour être en règle vis à vis de la réglementation, vous devez vous inscrire au registre des transports, tenu par le préfet de région et géré par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL).

**Les 4 conditions d'inscription au registre des transports**

- 1 la condition d'établissement
- 2 la condition d'honorabilité
- 3 la condition de capacité professionnelle
- 4 la condition de capacité financière

**⚠ Pour réussir l'examen à l'issue de cette formation, il est nécessaire de comprendre le Français mais également de savoir l'écrire et le lire car il faut répondre à des questions écrites, certaines réponses devant être rédigées.**

En 2020 sur la Normandie, 56 % des candidats se sont vu offrir l'examen et la note moyenne (jeux et calculs) a été de 106 points/200 pour un seuil d'admission à 120 points.

### Dossier consultation du public

**Restrictions de circulation sur l'agglomération de Rouen lors de pics de pollution**

**Sommaire**

- Objet de la consultation ..... 2
- La circulation d'urgence ..... 3
- Les véhicules concernés ..... 3
- La préférence géographique ..... 4
- Le dispositif de gestion des pics de pollution de l'air ..... 5
- Caractéristiques du dispositif préférentiel ..... 5
- Deux niveaux de déclenchement du dispositif préférentiel ..... 5
- Heures de déclenchement du dispositif ..... 5
- Heures réglementaires pour réduire les émissions de polluants lors d'un pic de pollution de l'air ..... 6
- La pollution de l'air en Seine-Maritime ..... 7
- Les différents types de pollution de l'air : pollution chronique et pics de pollution ..... 7
- Les effets de la pollution de l'air sur la santé humaine ..... 7
- L'origine de la pollution de l'air chronique en Seine-Maritime ..... 8
- Les caractéristiques des épisodes en Seine-Maritime ..... 8
- Les actions engagées pour améliorer la qualité de l'air au quotidien en Seine-Maritime ..... 9
- Les aides pour accompagner la mise en œuvre des restrictions de circulation ..... 11

### Artificialisation des sols et consommation foncière en Normandie

**Premiers éléments de diagnostic**

Mar 2021



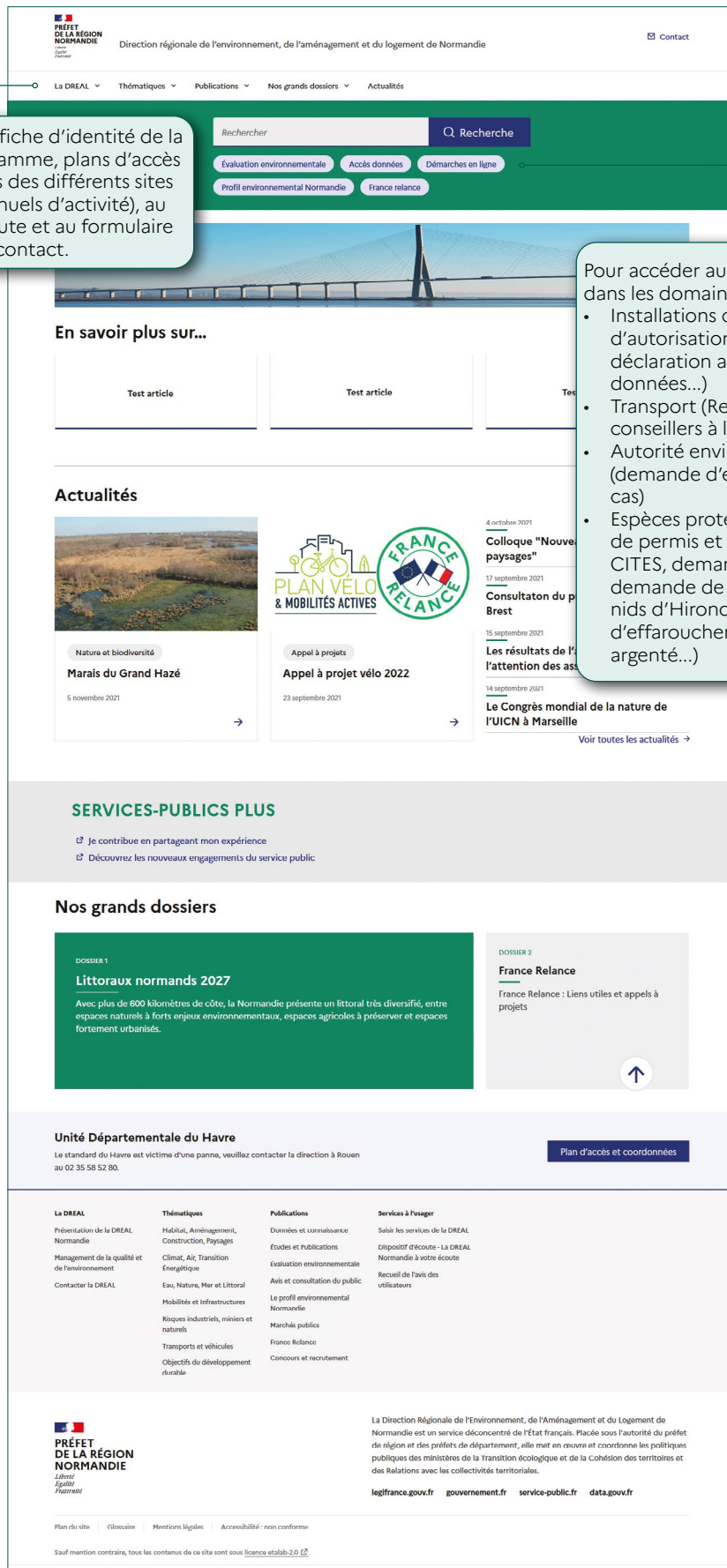
# Glossaire

|        |   |          |   |
|--------|---|----------|---|
| Ademe  | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                                      | GEMAPI   | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  |
| AAP    | Appel à projet  | GEOPAL   | Portail géographique des Pays de la Loire   |
| AE     | Autorisation d'engagement   | GIEC     | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  |
| AGEC   | Loi anti-gaspillage et économie circulaire  | GIP      | Groupement d'intérêt public   |
| AGILE  | Application de gestion interactive locale des études  | HAROPA   | Ports de Paris Seine Normandie  |
| Anah   | Agence nationale de l'habitat   | ICPE     | Installation classée pour la protection de l'environnement  |
| ANBDD  | Agence normande de la biodiversité et du développement durable                                | Insee    | Institut national de la statistique et des études économiques   |
| BOP    | Budget opérationnel de programme  | ISO      | Organisation internationale de normalisation  |
| BTP    | Bâtiment et travaux publics   | LOM      | Loi d'orientation des mobilités   |
| CCSPP  | Commission supérieure des sites, perspectives et paysages                                     | MOOC     | <i>Massive Open Online Course</i><br>Cours en ligne ouverts et massifs  |
| Cerema | Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement | ODD      | Objectifs du Développement Durable  |
| CHU    | Centre hospitalier universitaire  | OGS      | Opération Grand Site  |
| CNODD  | Communauté normande des objectifs du développement durable                                    | OPP      | Observatoire photographique des paysages  |
| CPIER  | Contrat de plan interrégional Etat-Région   | ORT      | Opération de revitalisation de territoire   |
| CRHH   | Comité régional de l'habitat et de l'hébergement  | PAC Auto | Porter à connaissance automatique   |
| CRIGE  | Coordination régionale de l'information géographique  | PCAET    | Plan climat-air-énergie territorial   |
| CVRH   | Centre de valorisation des ressources humaines  | PEM      | Pôle d'échange multimodal   |
| DDT(M) | Direction départementale des territoires (et de la mer)                                       | PNR BSN  | Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande  |
| DELPHY | Déploiement hydrogène   | PPA      | Plan de protection de l'atmosphère  |
| DRAAF  | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt                        | PRSE     | Plan régional santé-environnement   |
| DRAC   | Direction régionale des affaires culturelles  | REPERE   | Référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval |
| DREAL  | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement                       | ROL      | Réseau d'observation du littoral  |
| DROM   | Départements et régions d'outre-mer   | SCoT     | Schémas de cohérence territoriale   |
| DUP    | Déclaration d'utilité publique  | SNCF     | Société nationale des chemins de fer  |
| EnR    | Energies renouvelables  | Unesco   | United nations educational, scientific and cultural organization  |
| EEDD   | Education à l'environnement et au développement durable                                       |          | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture   |
| EH     | Equivalent-habitant   | URHA     | Union régionale pour l'habitat des jeunes   |
| EPCI   | Etablissements publics de coopération intercommunale  | ZGE      | Zone de gouvernance   |
| EPFN   | Etablissement public foncier de Normandie   | ZNIEFF   | Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique   |
| ERC    | Eviter-réduire-compenser  |          |   |
| ERU    | Eaux résiduaires urbaines   |          |   |

# Présentation de notre futur site internet

La maquette de ce nouveau site est en cours d'élaboration, il sera mis en ligne courant 2022.

Voici quelques exemples d'informations accessibles sur ce site.



... et beaucoup d'autres informations à découvrir prochainement.





*Tourville-en-Auge (Calvados)  
Vue sur le Pont de Normandie*

Marc Heller

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie**

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. : 02 78 26 19 00

[dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

**Directeur de la publication** : Olivier Morzelle, directeur régional

**Rédaction** : les services de la DREAL

**Conception graphique** : Mission communication

**Impression** : IMPRIMERIE IROPA - Parc de la Vente Olivier - 550, rue du pré de la roquette  
76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Février 2022 - ISBN : 978-2-11-167629-9

